



PROJET PÔLES INTÉGRÉS DE CROISSANCE

APPEL A CANDIDATURES

RESPONSABLE DU VOLET ENTREPRENEURIAT AUPRES DE LA CELLULE D'EXECUTION DU PROJET PIC3

Crédit IDA 78730

AMI N° C-477-PIC3/2025

Date de lancement : 01 octobre 2025

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un financement additionnel de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la mise en œuvre du Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive (PIC3). Une partie du crédit sera utilisée pour effectuer les paiements au titre de contrat de consultance en objet.
2. Le consultant aura pour missions : (i) Concernant le volet Entrepreneuriat, de concevoir et mettre en œuvre toutes les activités du Projet PIC3 qui ont pour objectif de promouvoir l'entrepreneuriat à Madagascar. Cela inclut les Programmes existants tels que Miary Agribusiness et Tourisme et Miary Digital, ainsi que le Programme d'Accélération de PME, et les activités de soutien à l'Écosystème Entrepreneurial à Madagascar, selon les modalités établies dans le Document de Projet (PAD), l'Accord de Financement, et les discussions et décisions prises par les ministères impliqués et la Banque mondiale. La mission consiste principalement à bâtir un écosystème dynamique pour favoriser la création et la croissance d'entreprises ; (ii) Concernant le volet Digital, de coordonner et mettre en œuvre les activités du volet Digital du projet PIC3.
3. Les termes de référence détaillés pour la mission peuvent être consultés sur le site www.pic.mg.
4. La Coordination Nationale du Projet PIC3 invite les candidats à manifester leur intérêt à fournir les services ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures de recrutement de Consultant Individuel de la Banque Mondiale définies dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) pour les Fournitures, Travaux, Services autres que les Services de Consultants », 6ème édition (Février 2025). Les trois (03) candidats jugés pertinents, après évaluation des dossiers, seront invités pour un entretien.
5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI », énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
6. Le consultant doit disposer au minimum des qualifications ci-après :
 - Titulaire d'un Bac+5 en gestion d'affaires, entrepreneuriat, en économie, ou tout autre domaine relatif au développement d'entreprise ;
 - 8 ans d'expérience professionnelle dont au moins 4 ans dans le domaine de l'entrepreneuriat et/ou du développement des PME ;
 - Connaissances des meilleures pratiques en matière de création et de croissance d'entreprises et de l'écosystème entrepreneurial à Madagascar ;
 - Connaissance du secteur privé et de l'environnement des affaires à Madagascar ;
 - Expérience avérée dans la coordination d'activités multidisciplinaires ;
 - Expérience dans la gestion d'équipe ;
 - Maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit, maîtrise de l'anglais

Seront considérés comme atouts :

- Connaissance des règles et procédures des partenaires techniques et financiers ;
- Expérience internationale dans le domaine du numérique et de l'entrepreneuriat ;
- Expérience en recherche de financements des start-ups et en établissement de partenariats.

7. Les candidats intéressés doivent envoyer exclusivement par mail leur dossier de candidature, sous format PDF, composé d'une lettre de motivation, d'un CV détaillé avec les références professionnelles, d'une copie certifiée de diplôme le plus élevé ainsi que les attestations de travail au plus tard le **15 octobre 2025** à minuit à l'adresse : procurement@pic.mg.
8. L'objet du mail d'envoi doit porter **obligatoirement** la mention suivante « AMI N°C-477-PIC3-2025 –RESPONSABLE ENTREPRENEURIAT ».

Le Projet décline la responsabilité de la non-considération des candidatures ne respectant pas cette disposition obligatoire.

Antananarivo le 01 octobre 2025
Le Projet Pôles Intégrés de Croissance